

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1054-18
modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels
de la Ville de New Richmond
(Zone Ca.20 – Bâtiment d'exercice – Sécurité incendie)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1054-18 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ca.20 – Bâtiment d'exercice – Sécurité incendie)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2018, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1054-18 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **5 mars 2018, à 16 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment d'exercice pour un centre de formation en sécurité incendie.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contigües, soient Ca.20, Ca.19, Cb.3, Ia/a.1 et Pc/b.13 (bâtiment situé sur le terrain de la Caserne incendie de New Richmond).

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 22^e jour de février 2018

Céline LeBlanc
Greffière